

UNE QUESTION OU BESOIN D'ASSISTANCE?

Contactez notre Helpdesk:

- par téléphone: (+352) 27 12 50 18 33
- par email: helpdesk@esante.lu
- par rendez-vous pris en ligne via *eHelpdesk*,
notre guichet virtuel: helpdesk.esante.lu

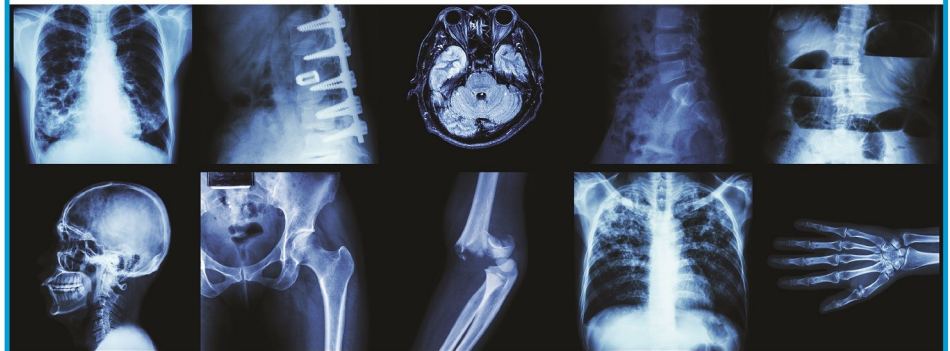
AGENCE
eSanté
LUXEMBOURG

Agence nationale
des informations partagées
dans le domaine de la santé

125, route d'Esch / L-1471 Luxembourg
(+352) 27 12 50 18 31 / info@agence-esante.lu

www.esante.lu

VOS SCANS, IRM ET RADIOGRAPHIES CONSULTABLES **VIA VOTRE DSP**



Dès à présent, les **comptes-rendus** des radiographies et autres **imageries médicales** effectuées seront **accessibles via votre DSP (Dossier de Soins Partagé)**.

Votre DSP contiendra également un lien qui vous permettra d'accéder aux **images** elles-mêmes.

Plus d'infos sur www.esante.lu

AGENCE
eSanté
LUXEMBOURG

Agence nationale
des informations partagées
dans le domaine de la santé

my DSP
Ma santé au cœur de nos échanges

LUXITH
IT FOR HEALTHCARE

CHdN
CENTRE HOSPITALIER DE NORD

CHEM
Centre Hospitalier
Ernie Maybach

CHL
Centre Hospitalier
de Luxembourg

**HÔPITAUX
ROBERT
SCHUMAN**

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

COMMENT ACCÉDER À UNE RADIOLOGIE OU À UNE AUTRE IMAGE MÉDICALE?

Pour cela, connectez-vous à votre DSP et cliquez sur la rubrique "Vue documentaire". Dans l'onglet "Par type" cliquez sur "Imagerie médicale".

Vous y aurez accès au compte-rendu lié à l'image.

Pour accéder à l'image même, cliquez sur la rubrique "Key Images..." et sur le bouton "Voir l'examen".

QUI PEUT VOIR MES RADIOGRAPHIES OU AUTRES IMAGES MÉDICALES?

L'accès à votre DSP est réservé:

- aux professionnels de santé à qui vous aurez donné un accès, soit via votre code de présence, soit en les incluant dans votre Cercle Médical de Confiance;
- aux professionnels de santé qui vous prennent en charge dans le cadre d'un séjour dans un établissement de soins (hôpital, maison de soins, centre de réhabilitation...).

EST-IL POSSIBLE DE RESTREINDRE L'ACCÈS À UNE IMAGE MÉDICALE?

Oui, cela est possible. Comme tout autre document con-

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

tenu dans votre DSP, vous pouvez rendre le compte-rendu ou l'image elle-même confidentiels.

Vous pouvez définir deux niveaux de confidentialité :

- *Niveau "Confidentiel"* : dans ce cas, le document est seulement visible par le patient (et/ou son représentant légal), son assistant DSP, son médecin référent, et les professionnels de santé appartenant au Cercle Médical de Confiance.
- *Niveau "Privé"* : dans ce cas, le document est uniquement accessible par le patient et par l'auteur du document (le professionnel de santé ayant émis le document).

EST-CE QUE J'AI ACCÈS AUX RADIOGRAPHIES RÉALISÉES DANS LE PASSÉ?

Non. Le DSP ne contient pas d'historique de vos images médicales effectuées avant la création de votre DSP.

FAUT-IL INSTALLER UNE APPLICATION SPÉCIFIQUE POUR VOIR LES IMAGES MÉDICALES?

Non, ce n'est pas nécessaire. En cliquant sur le lien, une fenêtre s'ouvre automatiquement avec une visionneuse qui contient un lien vers votre image.